

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2024-035

Délégués titulaires :

Nombre : 88

Présents : 34

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 8

Absents représentés : 4

Nombre de votants : 46

Date de convocation :

Jeudi 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à dix-neuf heures trente minutes, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle Roland Dagnaud, commune de Moret-Loing-et-Orvanne, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Anne-Sophie GUERIN, Michel DANNEQUIN, Yves COZE, Mélanie MOUSSOURS, Custodio DE FARIA CASTRO, Charles QUERNE, Alain THIERY, Marie HOLVOËT, Martine BEIGNET, Hélène MAGGIORI, Fanny MALVEZIN, Laurence SAMMUT, Michel CALMY, Philippe MACAIGNE, Nadège COSCO, Pascal DUBOIS, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Caroline PETEAU, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, René CASCALES, Marie-Christine ZANONI, Martine PICHARD, Christophe MERLE, Laurent SIGLER, Didier KERIGER, Daniel DIDON, Sylvie MONCHECOURT, Jean-Yves CORBEL, Dikran ZAKEOSSIAN, Gael TANGUY, Laure DUMAS PRIMBAULT, François FORTIN, Hervé JOCHMANS, Fabrice ETTORI, Jean-Philippe FONTUGNE, Lionel LOEUILLLOT, Nelly HALLEUR, Pascale PALARD, Eric DESHAYES.

Secrétaire de séance : Sylvie MONCHECOURT

OBJET : Décision modificative n°01-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du conseil syndical n° 2024-020 en date du 27 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits de la section d'investissements (dépenses et recettes) pour le versement des avances et l'apurement de celles-ci au fur et à mesure de la réception des factures en investissement,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement (dépenses) compte tenu des mouvements de personnel non connus lors de l'établissement du budget (notamment le paiement des allocations de perte d'emploi d'un agent démissionnaire),

Considérant que les décisions budgétaires sont destinées, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Celles-ci prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre budgétaire du Budget Primitif.

Considérant que cette décision nécessite d'apporter les modifications aux montants des crédits autorisés, en respectant les équilibres du budget.



La présente décision modificative au budget 2024 propose d'ajuster les crédits de la façon suivante :

SECTION INVESTISSEMENT – DÉPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	BP 2024	DM N°1	BP + DM N°1
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	215731	Matériel roulant	2 155 000 €	- 1 150 000 €	1 005 000 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	238	Avances versées sur commandes d'immobilisation corporelles (commandes Bacs)	0 €	+ 1 150 000 €	1 150 000 €
041	OPÉRATIONS D'ORDRE - OPÉRATIONS PATRIMONIALES				
	215731	Matériel roulant	0 €	+ 1 150 000 €	1 150 000 €
			2 155 000 €	+1 150 000 €	3 305 000 €

BUDGET GLOBAL DEPENSES	BP 2024	DM N°1	BP + DM N°1
	18 466 451, 91 €	+ 1 150 000 €	19 616 451,91 €

SECTION INVESTISSEMENT – RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	BP 2024	DM N°1	BP + DM N°1
041	OPÉRATIONS D'ORDRE - OPÉRATIONS PATRIMONIALES				
	238	Avances versées sur commandes d'immobilisation corporelles (commandes Bacs)	0 €	+ 1 150 000 €	1 150 000 €
			0 €	+ 1 150 000 €	1 150 000 €

BUDGET GLOBAL RECETTES	BP 2024	DM N°1	BP + DM N°1
	18 466 451, 91 €	+ 1 150 000 €	19 616 451,91 €

SECTION FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	BP 2024	DM N°1	BP + DM N°1
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉE				
	64111	Personnel titulaire – Rémunération principale	287 228,96	- 9 265 €	277 963,96
	64131	Personnel non titulaire – Rémunérations	87 437,86 €	+ 4 000 €	91 437,86 €
	64132	Personnel non titulaire – SFT et indemnité de résidence	1 813,82 €	+ 500 €	2 313,82 €
	64138	Personnel non titulaire – Primes et autres indemnités	37 141,67 €	+ 3 000 €	40 141,67 €
	6415	Congés payés	3 000 €	- 3 000 €	0 €
	6455	Cotisations pour assurance du personnel	20 000 €	+ 115 €	20 115 €
	64731	Allocations de chômage – Versées directement	0 €	+ 5 100 €	5 100 €
	6475	Médecine du travail, pharmacie	750	- 500 €	250 €
	6478	Autres charges sociales diverses	0 €	+ 50 €	50 €
			437 372,31 €	0 €	437 372,31 €

BUDGET GLOBAL DEPENSES 012	BP 2024	DM N°1	BP + DM N°1
	730 285,87 €	0 €	730 285,87 €

Sur proposition du Président,

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°01-2024 relative au Budget Primitif pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Monsieur Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : 09/10/2024
Date d'affichage le : 09/10/2024

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 09/10/2024

Berger
Levrault

ID : 077-257701698-20241002-2024_035-DE

